

**Homélie du Père Erny Gillen
pour l'Assemblée Générale de Caritas Internationalis
Rome, le 27.5.2011**

Lecture : Actes 15, 22-31 / Psaume 56, 8-9.10-12 / Jean 15,12-17

Quelle histoire, celle de Paul et de Barnabé, qui ont dû monter à Jérusalem pour résoudre un conflit de taille entre les premiers chrétiens, venant de différents horizons, un litige ayant trait à l'identité même de l'Église. L'acte des Apôtres est éloquent à ce propos. Et le conflit, dont question, reste d'actualité.

A l'époque, dont référence, quelques-uns avaient jeté le trouble dans la communauté d'Antioche composée en majorité de païens, donc de personnes ayant connu la foi sur leur arrière-fond de non-juifs. Le symbole d'appartenance au judaïsme est la circoncision et la Loi de Moïse. Et la question qui divise peut être énoncée de la manière suivante : « Faut-il que les païens baptisés ou à baptiser passent obligatoirement par la tradition juive pour accéder pleinement à la communauté chrétienne ? Faut-il qu'ils remplissent toutes les obligations prescrites par l'Ancienne Alliance ? »

La manière de résoudre le conflit donne à réfléchir et pourquoi pas à méditer. On n'a pas fait appel à l'autorité de l'Église de Jérusalem pour trancher. On s'est rencontré malgré des distances appréciables à Jérusalem, au siège de l'Église primitive où la délégation fût accueillie. « Arrivés à Jérusalem, ils furent accueillis par l'Église, les apôtres et les anciens, et ils rapportèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux » (Ac 15,4). La rencontre est joyeuse et accueillante. La confiance règne. Il n'y a pas de dispute entre les personnes. Les uns et les autres sont des croyants fervents. Ils se réjouissent des bienfaits réalisés par Dieu à travers différentes voies. Néanmoins, il y a aussi division sur les caractéristiques de cette même identité offerte par Dieu – et non faite par l'Homme.

Un coup d'œil dans l'évangile d'aujourd'hui nous apprend à travers la parabole de la vigne véritable que « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai établis pour que vous alliez et portiez du fruit et que votre fruit demeure, afin que tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous le donne. Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres. » (Jean 15, 16-17).

En effet, l'identité chrétienne ne s'acquiert pas comme une nationalité, un passeport ou un permis de travail mais elle est offerte par le Christ lui-même. Il s'agit bel et bien d'une identité hors contrôle et hors frontières, les critères étant la joie et l'amour réciproque. « Je vous dis cela pour que ma joie soit en vous et que votre joie soit complète. Voici quel est mon commandement : vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés. » (Jean 15, 11-12).

Mieux vaut dans la communauté chrétienne donner sa vie pour ses amis que de s'imposer ou imposer ses convictions ou ses lois. « Nul n'a plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis. » (Jean 15, 13).

L'amitié chrétienne, la philia, nous emmène au mystère de la mystique de Saint Jean « Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis » (Jean 15,15).

En tant que Caritas, nous sommes une famille et nous formons une communion ecclésiale au service du pauvre. Dans nos ateliers de travail nous avons décliné le thème de cette 19^e assemblée « Une famille humaine – zéro pauvreté ». Nous avons pu cultiver nos amitiés interpersonnelles et avant tout notre amitié avec le Christ ressuscité et toujours présent. Nous avons été accueillis par l'Église romaine qui nous a offert sa proximité, sa communion et son union. Demain, nous partirons uni et en communion avec l'Église Universelle pour devenir des témoins d'un nouvel élan qui a passé à travers des moments d'injustice et de souffrance.



Mais revenons au premier concile de Jérusalem. Lors de notre assemblée nous étions les témoins des bienfaits de Caritas à travers le monde. Tant de personnes et de communautés ont connu à travers leur engagement la bienveillance et la sollicitude de Dieu et de la famille humaine pour leur misère et leurs privations. Dieu a agi à travers des millions de bénévoles. Il a agi à travers des milliers de salariés. Dieu a agi à travers des chrétiens engagés. Il a agi à travers des musulmans, des athées, des indifférents. Dieu a agi à travers l'argent collecté au sein des communautés chrétiennes. Il a agi à travers l'argent mis à disposition des Caritas par des Gouvernements et des organisations internationales. Ce qui compte, c'est bien de voir Dieu à l'œuvre et d'en témoigner. Nos élus ont rendu ce témoignage ici à Rome, mais aussi dans le monde entier lors de leurs voyages de mission et de rencontre avec des responsables politiques et les peuples du monde.

Mais leur témoignage n'a pas convaincu tout le monde. Je reviens maintenant au témoignage de Paul et de Barnabé à Jérusalem. « Mais certaines gens du parti des Pharisiens qui étaient devenus croyants, intervinrent pour déclarer qu'il fallait circonscrire les païens et leur enjoindre d'observer la Loi de Moïse » (Ac 15,5).

« Alors les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette question » (Ac 15,6). L'examen porte sur la question ! On ne scrute pas les consciences des païens. Dans son discours célèbre Pierre disait « Frères, vous le savez : dès les premiers jours, Dieu m'a choisi parmi vous pour que les païens entendent de ma bouche la parole de la Bonne Nouvelle et embrassent la foi. Et Dieu, qui connaît les cœurs, a témoigné en leur faveur, en leur donnant l'Esprit Saint tout comme à nous. Et il n'a fait aucune distinction entre eux et nous, puisqu'il a purifié leur cœur par la foi. » (Ac 15,1-9).

Et puis il formule le même argument que nous venons de rencontrer dans l'évangile de Saint Jean « Pourquoi donc maintenant tentez-vous Dieu en voulant imposer aux disciples un joug que ni nos pères ni nous-mêmes n'avons eu la force de porter ? D'ailleurs, c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, exactement comme eux » (Ac 15,10-11).

Et le maître mot qui suit ce discours autoritatif n'est ni la discussion voire la dispute mais le silence. « Alors toute l'assemblée fit silence. » (Ac 15,12).

C'est dans ce silence que les cœurs se convertissent et s'apprêtent à écouter une deuxième fois Barnabé et Paul ; mais cette fois-ci avec des oreilles ouvertes. « On écoutait Barnabé et Paul exposer tout ce que Dieu avait accompli par eux de signes et prodiges parmi les païens » (Ac 15,12).

Dernière étape : la lettre apostolique que nous venons de lire comme première lecture et qui fut confiée à Jude et Sillas « Ce furent Jude, surnommé Barsabbas, et Silas, hommes considérés parmi les frères » (Ac 15,22).

Cette première lettre apostolique ne fut pas transmise par un service courrier agréé mais remise à Jude et Sillas comme délégués qui accompagnèrent Barnabé et Paul pour transmettre de vive voix le même message.

Et la décision prise est ancrée dans la foi universelle garantie par l'Esprit Saint. « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont indispensables » (Ac 15,28).

Alors que notre assemblée se termine un autre rassemblement s'annonce, à savoir le Synode des Évêques sur la nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne qui aura lieu ici à Rome du 7 au 28 octobre 2012. Les questions ouvertes trouveront des éléments de réponse dans un processus de consultation mondiale ainsi que dans l'échange des pères évêques lors de la rencontre synodale. Dans les Lineamenta la question ouverte par rapport à la mission d'évangélisation de Caritas n'est pas soulevée. Caritas Internationalis vient de demander de porter cette question « qui a jeté le trouble parmi nous et bouleversé les esprits » à l'ordre du jour de ce synode et de déléguer ses émissaires pour témoigner de la bonne nouvelle qui par la grâce du Seigneur Jésus s'est répandue parmi les païens d'aujourd'hui. Ils vont étudier et partager les quatre modalités du témoignage spécifique liées à l'action caritative de l'église telles que énumérées par le souverain pontife Benoît XVI dans son encyclique Deus caritas est « La tâche des Organisations caritatives de l'Église est de renforcer une telle conscience chez leurs membres, de sorte que, par leurs actions – comme par leurs paroles, leurs silences, leurs exemples –, ils deviennent des témoins crédibles du Christ. » (DCE 31c)